

Projet d'exploitation du gisement de graphite naturel du Lac Guéret dans la MRC de Manicouagan par Mason Graphite inc.

Dossier : 6211-08-017

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 13 juin au 28 juillet 2017

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'exploitation du gisement de graphite naturel du Lac Guéret dans la MRC de Manicouagan* par Mason Graphite inc. a pris fin le 28 juillet 2017. Conformément au mandat qui lui a été confié le 1^{er} juin 2017 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 13 juin au 28 juillet 2017, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Mason Graphite inc. souhaite exploiter le gisement de graphite naturel du Lac Guéret, situé à environ 285 km au nord de Baie-Comeau. Ce projet comprend le creusage d'une mine à ciel ouvert et l'implantation d'une usine de traitement d'une capacité d'environ 50 000 tonnes de concentré par an. L'usine de traitement du minerai serait construite dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier à Baie-Comeau et un parc pour les résidus issus du traitement y serait également aménagé.

L'exploitation du gisement se ferait par forage et sautage et le promoteur effectuerait un concassage primaire du minerai à proximité de la fosse. Le minerai serait ensuite transporté par camion sur les 285 km séparant la fosse du concentrateur. Après 25 années d'exploitation minière, la fosse couvrirait une superficie d'environ 13 hectares et se situerait à 90 m par rapport au point le plus haut au bord de la fosse.

Le promoteur prévoit débiter la production au troisième trimestre de 2018. Les coûts de construction sont estimés à environ 116 M\$ tandis que les frais d'exploitation sont évalués à 20 M\$ par année.

(Extrait du communiqué émis le 13 juin 2017)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques et de courriers électroniques adressés au BAPE. Ces préoccupations sont les suivantes :

L'état d'avancement du projet

- le montage financier du projet (public et privé) ;
- la probabilité que le projet se réalise et le délai à envisager d'ici sa réalisation, le cas échéant ;
- l'accueil du projet dans la communauté.

La qualité de l'air

- la dispersion des particules fines et les mesures d'atténuation à mettre en place ;
- l'importance d'implanter au bon endroit l'usine de traitement (concentrateur) dans la zone industrielle de la Ville de Baie-Comeau de façon à éviter la dispersion des particules fines sur les secteurs résidentiels ;

- la remise en question du modèle de dispersion des particules fines utilisé dans l'étude d'impact et en lien avec les vents dominants ;
- la détermination de la méthodologie pour effectuer le suivi de la qualité de l'air ;
- la pertinence de mettre en place des capteurs pour assurer un meilleur suivi de la qualité de l'air ;
- l'importance de positionner les récepteurs sensibles en fonction des vents dominants ;
- l'importance de la prise en compte de la provenance des vents pour évaluer les pires cas de dispersion des particules ;
- le respect des normes gouvernementales à l'égard de la concentration maximale des particules fines dans l'air ;
- la qualité et la quantité de poussières qui se retrouvent à l'extérieur des sites du projet et leurs risques de contamination de l'air et du sol ;
- la distance maximale de la dispersion atmosphérique des particules fines à l'extérieur du site du concentrateur.

La gestion des résidus

- le plan de gestion retenu pour les résidus ;
- le plan de fermeture et de restauration des sites.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Bibliothèque municipale Alice-Lane <i>Accès Internet gratuit</i>	6, avenue Radisson, Baie-Comeau
Bureau politique du Conseil des Innus de Pessamit <i>Accès Internet gratuit</i>	4, rue Metsheteu, Betsiamites

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdomadaires régionaux
14 juin 2017	<i>Journal de Montréal</i>	
14 juin 2017	<i>Journal de Québec</i>	
14 juin 2017		<i>Le Manic</i>
21 juin 2017		<i>Le Manic</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
13 juin 2017 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	311	Site Web et compte Twitter du BAPE 1 106 abonnés
21 juin 2017 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 1 114 abonnés

La séance d'information

Date	Le mercredi 21 juin 2017 à 19 h 30
Lieu	Salle du Carrefour-maritime 20, avenue Cartier Baie-Comeau
BAPE : Animation	M ^{me} Diane Paquin, directrice des communications
Accueil et prise de notes	M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications
Promoteur	M. Benoit Gascon, président et chef de la direction, Mason Graphite inc.
Assistance	42 personnes
Durée	1 heure 14 minutes

Les relations de presse

Un représentant de *Radio-Canada* et un autre du journal *Le Manic* étaient présents à la séance d'information tenue le 21 juin dernier à Baie-Comeau.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Avant même le début de la période d'information, un article du journal *Le Soleil* a fait mention de la période d'information et de consultation du dossier par le public à venir et du début des travaux de services municipaux sur le site de la future usine de traitement, dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier. À la suite de la diffusion du communiqué du 13 juin dernier, le journal *Le Manic* et *TVA* ont repris essentiellement les éléments de la description du projet et de l'étude d'impact. Le lendemain de la séance d'information du 21 juin dernier, le journal *Le Manic* et *Radio-Canada* ont respectivement fait paraître un article qui porte sur le déroulement de la séance d'information ainsi que sur les préoccupations soulevées par quelques citoyens.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet et après une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il est apparu que la communauté de Pessamit pourrait être concernée par le projet. Le communiqué émis par le BAPE le 13 juin dernier a été transmis au Conseil des Innus de Pessamit afin de les inviter à exprimer leurs préoccupations sur le projet au cours de la période d'information et de consultation du dossier par le public menée par le BAPE. De plus, un centre de consultation a été ouvert dans la communauté afin de rendre disponible l'ensemble de la documentation du projet.



Québec, le 31 juillet 2017

Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, chargé du dossier

En collaboration avec René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration
et des communications